



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/78
18 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt et unième session
(Genève, 15-18 décembre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 15 décembre 2003, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, de la dixième session du Comité des politiques de l'environnement et de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif.
3. Respect des obligations découlant des protocoles (EB.AIR/2003/1 et Add.1).
4. Examen des protocoles et autres activités stratégiques (EB.AIR/WG.5/76 et EB.AIR/2003/7).
5. État d'avancement des activités de base (EB.AIR/2003/3):

Les documents élaborés sous l'égide ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour distribution GÉNÉRALE sont considérés comme provisoires à moins qu'ils n'aient été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

- a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP);
 - b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement.
6. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique (EB.AIR/2003/2 et Add.1).
 7. Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention.
 8. Plan de travail (EB.AIR/2003/4).
 9. Questions financières (EB.AIR/2003/5).
 10. Facilitation de la participation des pays en transition (EB.AIR/2003/6).
 11. Questions diverses.
 12. Élection du Bureau.
 13. Adoption du rapport sur la vingt et unième session.

Pour pouvoir accéder plus facilement au Palais des Nations, les membres des délégations qui ne sont pas munis d'une plaquette d'identité en cours de validité devront s'inscrire auprès du secrétariat avant le 1^{er} décembre. Le bulletin d'inscription ainsi que les instructions à suivre pour le remplir sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante: www.unece.org/env/eb. Les documents de la session seront publiés sur ce même site Web dès que possible.

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

L'Organe exécutif devrait adopter l'ordre du jour de sa vingt et unième session (ECE/EB.AIR/78).

Point 2: Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, de la dixième session du Comité des politiques de l'environnement et de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif

Le secrétariat appellera l'attention de l'Organe exécutif sur les débats qui ont eu lieu sous les auspices de la CEE, en particulier ceux concernant la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev en mai 2003, et le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002. Il rendra compte de la situation de la Convention et de ses protocoles, notamment de l'entrée en vigueur du Protocole sur les polluants organiques persistants le 23 octobre 2003.

Point 3: Respect des obligations découlant des protocoles

Le Président du Comité d'application présentera son sixième rapport (EB.AIR/2003/1 et Add.1) sur le respect par les différentes Parties des obligations contractées au titre des protocoles. L'Organe exécutif devrait notamment examiner les recommandations du Comité.

À sa vingtième session, l'Organe exécutif a élu un nouveau membre du Comité pour un mandat de deux ans et réélu un membre pour une nouvelle période de deux ans. À sa dix-neuvième session, il avait élu quatre membres du Comité pour une période de deux ans et réélu trois membres pour un deuxième mandat de deux ans. Ceux qui avaient été élus à la dix-neuvième session étant arrivés au terme de leur mandat, des élections sont nécessaires.

Point 4: Examen des protocoles et autres activités stratégiques

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen présentera ce point en évoquant les débats et décisions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-cinquième session (EB.AIR/WG.5/76).

L'Organe exécutif devrait prendre note du rapport et examiner les conclusions et recommandations pertinentes.

Le Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) étant entré en vigueur le 23 octobre 2003, les Parties à cet instrument devraient exprimer leurs vues quant au processus d'examen. Pour faciliter les examens requis, l'Organe exécutif et les Parties au Protocole examineront le projet de décision, qui a été étudié et proposé par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-cinquième session, sur les méthodes et procédures d'examen du Protocole, de réévaluation de certains POP et d'étude des propositions d'adjonction de substances nouvelles (EB.AIR/2003/7).

Point 5: État d'avancement des activités de base

Pour faciliter l'examen de ce point, le secrétariat distribuera le document EB.AIR/2003/3, qui contient un résumé des principaux problèmes rencontrés et des résultats obtenus et met en évidence les conclusions et recommandations présentées à l'Organe exécutif pour examen. Ce document s'appuie sur les informations suivantes:

- a) Résultats de la vingt-septième session de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (EB.AIR/GE.1/2003/2);
- b) Résultats de la vingt-deuxième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2003/2).

Ces rapports renseigneront sur les rapports principaux que l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets prévoient d'élaborer en vue d'étayer l'examen des protocoles.

L'Organe exécutif devrait prendre note de ces rapports ainsi que des conclusions et recommandations pertinentes.

Point 6: Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de la publication du résumé de l'examen de 2002 des stratégies et politiques.

L'Organe exécutif sera saisi d'un projet de questionnaire sur les stratégies et politiques établi par le secrétariat (EB.AIR/2003/1 et Add.1). En application des décisions prises par l'Organe exécutif à sa vingtième session, ce questionnaire, qui sera distribué au début de 2004, porte sur des questions ayant trait précisément au Protocole qui présentent un intérêt particulier pour ce qui est de déterminer le respect des dispositions de la Convention et de ses protocoles. Là encore, on exploitera autant que possible l'Internet, les réponses des Parties devant être publiées sur le site Web de la Convention (www.unece.org/env/eb/welcome.html). L'Organe exécutif pourrait peut-être se prononcer sur la manière dont il souhaiterait que lui se soient communiqués les résultats du questionnaire à sa vingt-deuxième session.

Point 7: Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention

Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes des organes de la CEE. Les représentants d'organisations internationales (comme l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé) seront invités à donner des renseignements sur les activités de leur organisation présentant un intérêt particulier pour la Convention. L'Organe exécutif souhaitera peut-être en tenir compte lorsqu'il examinera son plan de travail.

La Commission européenne sera conviée à présenter des renseignements sur les travaux du Programme Air pur pour l'Europe (CAFE), en ce qui concerne notamment la collaboration

entre le CAFE et les organes techniques et les centres de programme de la Convention, ainsi que la future coopération avec la Convention.

Point 8: Plan de travail

L'Organe exécutif sera appelé à convenir d'un plan de travail pour l'application de la Convention en 2004, compte tenu de ses impératifs à moyen terme. Pour l'aider dans cette tâche, le secrétariat distribuera un projet de plan de travail (EB.AIR/2003/4) tenant compte des recommandations des organes subsidiaires et des résultats des activités en cours. Les délégations souhaiteront peut-être communiquer des renseignements complémentaires concernant le plan de travail.

Point 9: Questions financières

L'Organe exécutif devrait étudier la situation financière de la Convention et prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement de la mise en œuvre du plan de travail.

Ainsi, le budget de l'EMEP, et celui des activités de base qui ne sont pas financées par le Protocole EMEP, pour 2004 et le budget provisoire pour la période allant de 2005 à 2006 (EB.AIR/2003/5), seront adoptés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10: Facilitation de la participation des pays en transition

Comme il l'a décidé à sa vingtième session, l'Organe exécutif réexaminera le texte de la décision 2001/6 concernant la facilitation de la participation des pays en transition. Le Bureau a élaboré un nouveau projet de décision (EB.AIR/2003/5, annexe) qui vise à prendre en considération les vœux exprimés par l'Organe exécutif à cette session. Ce projet tient compte également des renseignements actualisés sur l'état des Parties à la Convention.

Point 11: Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait pas d'autres questions à proposer au titre de ce point.

Point 12: Élection du Bureau

Le Bureau de l'Organe exécutif se compose actuellement d'un président et de sept vice-présidents, dont les présidents des quatre organes subsidiaires principaux. L'Organe exécutif devrait élire ces membres, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session. Il devrait aussi élire le président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Point 13: Adoption du rapport sur la vingt et unième session

L'Organe exécutif devrait achever ses travaux en adoptant le rapport sur sa vingt et unième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

CALENDRIER PROVISOIRE

Lundi 15 décembre 2003

Après-midi – Points 1, 2 et 3

Mardi 16 décembre 2003

Matin – Points 3 (*suite*), 4 et 5

Après-midi – Points 5 (*suite*), 6 et 7

Mercredi 17 décembre 2003

Matin – Points 7 (*suite*), 8 et 9

Après-midi – Points 10, 11 et 12

Jeudi 18 décembre 2003

Matin – Libre

Après-midi – Point 13
